

Empruntez des
**GOBELETS
RÉUTILISABLES**
pour une conso durable !

ARDENNES

**UN ÉVÉNEMENT
À ORGANISER ?**

Vaisselle jetable : constat et évolution réglementaire

Les manifestations culturelles, sportives et professionnelles ont un impact environnemental non négligeable sur la production de déchets, notamment lorsqu'il y a un espace restauration et/ou buvette. On constate souvent pendant et/ou après ce type d'événement, que **de nombreux gobelets plastiques jetables remplissent les poubelles ou jonchent parfois le sol.**

Par ailleurs, la réglementation concernant la vaisselle jetable évolue puisqu'à compter de 2020, la vaisselle jetable en plastique sera interdite (amendement voté par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi sur la transition énergétique).

Gobelets réutilisables : une alternative à promouvoir

L'utilisation de gobelets réutilisables est une alternative à l'utilisation de gobelets jetables. Elle permet entre autre, de réduire la production de déchets lors d'événements de grande ampleur et de préserver le cadre de vie.

Face à ce constat et dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, **VALODEA souhaite faciliter l'organisation de manifestations éco-responsables sur le département des Ardennes.**

Pour cela, en partenariat avec l'AAPH (Association Ardennaise pour la Promotion des Handicapés), le syndicat **met à disposition des gobelets réutilisables consignés auprès des organisateurs de manifestations, fêtes et événements. Afin de garantir le respect des règles d'hygiène, les gobelets sont lavés par l'AAPH.**

**FUN
PRATIQUE
REUTILISABLE
CHIC**



Un partenariat local, professionnel et durable...

Le partenariat avec l'AAPH répond au besoin de VALODEA en matière de **proximité** (implantation stratégique sur le département), en matière de **compétence** (capacités de stockage, équipements et personnel) et répond aux 3 axes qui définissent le développement durable :

- **Economique** : Prestation de service confiée par VALODEA à l'AAPH (stockage, logistique, gestion, suivi des emprunts et conseils) et création d'une activité économique (lavage et entretien des gobelets réutilisables et du matériel).
- **Social** : Insertion par le travail de 359 personnes en situation de handicap.
- **Environnemental** : Service développé sur chacun des sites de l'AAPH (optimisation des déplacements des emprunteurs grâce à la proximité), pré-lavage et lavage des gobelets optimisés, utilisation de produits respectueux de l'environnement et essuyage à la main.


Le fonctionnement du service :

L'événement doit avoir lieu sur le département des Ardennes et le besoin doit être d'au minimum 250 gobelets.

En plus des gobelets réutilisables, des caisses de transport et des kits communication sont également mis à disposition, prêtés et cautionnés.

Pour garantir le respect des règles d'hygiène, le lavage de tous les gobelets rendus est obligatoire. Le lavage est facturé 0,08 € par gobelet rendu.

Le prêt du matériel et le lavage des gobelets sont réalisés par l'AAPH dans les 5 ateliers suivants : Bogny-sur-Meuse, Charleville-Mézières, Donchery, Rethel et Vouziers.

 Plus d'infos sur **maconsodurable.com** + dossier de presse.

CONTACTS

Presse et site Internet :

Laure FONTAINE – 03 24 55 50 31
laure.fontaine@valodea.fr

Technique :

Virginie DRUART – 03 24 55 65 23
virginie.druart@valodea.fr

➤ Les étapes clés

- 1 Réservation des gobelets au minimum 1 mois avant l'événement. La réservation s'effectue par téléphone ou en ligne sur www.maconsodurable.com.
- 2 Confirmation de réservation pour les demandes en ligne et signature de la convention de prêt avec l'AAPH pour toute demande.
- 3 Retrait des éléments sur le site choisi.
- 4 Dépôt d'un chèque de caution lors du retrait du matériel. Il ne sera pas débité, mais servira de garantie en cas de non restitution ou casse du matériel. Pour les collectivités, aucun chèque de caution ne sera demandé.
- 5 Retour des éléments empruntés sur le site de retrait.
- 6 Dans un délai d'une semaine, l'AAPH vérifie l'état des éléments remis, facture le lavage des gobelets et le cas échéant, le matériel non remis ou rendu cassé. Le lavage des gobelets rendus est facturé 0,08€/gobelet.
- 7 Une fois la facture acquittée, l'AAPH rend à la structure organisatrice le chèque de caution

Empruntez des
GOBELETS
RÉUTILISABLES
pour une conso durable !